Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260423-D2026053-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 20 avril 2026

Le 20 avril 2026 à 19H00, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courriel en date du jeudi 16 avril 2026. La séance a été présidée par M. Mickaël LE MOUROUX, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Salomé TOITOT, Mme Magali LE VIQUEL, M. Emmanuel DE MIL, Madame Clara BOSZNAY, M. Thierry KERSUZAN, M. Cédric CHEVRIER, Mme Catherine GAYDAN, Mme Margot CHAPON, Mme Marie GAUTRET, Mme Françoise PENFORNIS, M. François GRIMAULT, Mme Sophie MOCQUET, Mme Isabelle PIQUEMAL, M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, M. Jean-Pierre CHAUMAISON, M. Michel GREHAN.

Absent non excusé :
Absent excusé :

Absents excusés avec pouvoir :
M. Marc TARDY donne pouvoir à M. Mickaël LE MOUROUX,
M. Philippe POUILLY donne pouvoir à M. Thierry KERSUZAN,
Monsieur Damien JUNGE donne pouvoir à Mme Magali LE VIQUEL,
Mme Jessie DAVID donne pouvoir à Mme Angélique CADORET.

Conseillers en exercice : 23 / **présents :** 19 / **procurations :** 4

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PIQUEMAL

DELIBERATION N° 2026/53

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE LA SEMAINE DU GOLFE DU MORBIHAN

Rapporteur : M. Cédric CHEVRIER

La commune du Bono est adhérente depuis de nombreuses années à l'association organisatrice de la Semaine du Golfe du Morbihan, qui rassemble 19 communes riveraines du Golfe, partenaires de l'événement.

La Semaine du Golfe du Morbihan est une manifestation maritime internationale d'envergure, organisée tous les deux ans, ayant pour objet la valorisation du patrimoine maritime, culturel et paysager du Golfe du Morbihan, ainsi que le développement de son attractivité touristique. À ce titre, la commune du Bono joue un rôle actif dans l'organisation et le déroulement de cet événement.

L'association est organisée notamment autour :

- d'une Assemblée Générale, réunissant un représentant de chacune des communes adhérentes ;
- d'un Conseil de Surveillance, composé de membres élus par l'Assemblée Générale.

Il appartient donc au Conseil municipal de désigner les représentants de la commune appelés à siéger à l'Assemblée Générale de l'association.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260423-D2026053-DE

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de l'association de la Semaine du Golfe du Morbihan ;

- **de ne pas procéder** au scrutin secret pour cette désignation ;
- **de désigner** M. Mickaël LE MOUROUX comme représentant au sein de l'association de la Semaine du Golfe du Morbihan ;
- **d'autoriser** le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le 22 avril 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
M. Mickaël LE MOUROUX



Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.